

République Française - Département de la Savoie

ccusé de réception en préfecture 173-200055762-20240530-DEL2024-056-D Date de télétransmission : 06/06/2024

Arrondissement d'Alberte l'éception préfecture : 06/06/2024

Commune d'Aime-la-Plagne

Conseil Municipal du 30 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice: 29

Présents: 17

Votants: 24

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Jacques Duc - Guy Ducognon - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Anne Le Mouëllic - Muriel Limonta Verthier (est sortie et n'a pas pris part au vote) - Corine Maironi-Gonthier - André Pellicier - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini – Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain

Excusés : Anthony Destaing (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Sylviane Duchosal (pouvoir à Hervé Chenu) - Camille Dutilly (pouvoir à Lucien Spigarelli) - Marie Martinod (pouvoir à Michel Genettaz) - Rose Paviet (pouvoir à Sabine Sellini) - Pascal Valentin (pouvoir à Jean-Sylvain Costerg) - Amélie Viallet (pouvoir à Isabelle Gostoli De Lima)

Absents: Franck Chenal - Marie Latapie - Charley Mingeon - Marie-Pierre Rebrassé

Secrétaire de séance : Michel Genettaz

Date de convocation: 24 mai 2024

Date de publication: 07 juin 2024

Délibération n°2024-056 - Attribution d'une subvention exceptionnelle

Muriel Limonta Verthier est sortie et n'a pas pris part au vote.

Vu la délibération n°046 du 25 avril 2024,

Madame le Maire présente au Conseil municipal la demande de subvention de l'association « Lou Z'éfants de Montzou », qui souhaite organiser une exposition militaire et historique retraçant les évènements du 14 août 1944, ainsi que des animations et un feu d'artifice dans le cadre de la fête du village qui aura lieu le 11 août 2024.

Elle précise que cette demande est parvenue en mairie quelques jours après l'attribution des subventions aux associations approuvée lors de la réunion du Conseil municipal du 25 avril 2024, mais rappelle que le budget primitif de la commune permet d'attribuer cette subvention exceptionnelle.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 28 mars 2024.

AINSI DÉLIBÉRÉ,

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier

D'AIME LA PLAGNA

Le secrétaire de séance,

Michel Genettaz